

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2014 à 20 h

L'an deux mil quatorze, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur LEFEUVRE Alain, Maire.

Étaient présents :

Mr LEFEUVRE, Maire

Mrs GUERIN, HENRY, NUGET et PERRICHOT Adjointes,

Mme GERNIGON, Mrs BOUWHUIS, BRICON, DANION, HAUPAS, LARCHER, RUELLAND et PIEL.

Étaient absents excusés : Mme VERLET

Ayant donné pouvoir : Mme VERLET à Mr HAUPAS

Conseillers formant la majorité des membres en exercice

Le compte-rendu de la dernière réunion a été approuvé.

Mr Gilles RUELLAND a été nommé secrétaire de séance

Des ajouts à l'ordre du jour sont acceptés par les membres du conseil municipal.

Il s'agit de :

- La création d'un budget
- La mise en place d'une provision pour dettes
- L'amortissement de l'étude de faisabilité d'un sentier pédagogique autour de l'étang.
- L'annexe financière ADSCRIP
- L'acceptation sous-traitance

APPROBATION DU BP 2014 : CANTINE

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2014 de la cantine et du service périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2014 de la cantine et du service périscolaire présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 73408.00 € pour la section de fonctionnement.

APPROBATION DU BP 2014 : ASSAINISSEMENT

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2014 de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2014 de l'assainissement présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 49 001.00 € pour la section de fonctionnement et 81 629.00 € pour la section investissement.

APPROBATION DU BP 2014 : CAMPING MUNICIPAL

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2014 du camping municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2014 du camping municipal présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 123 024.00 € pour la section de fonctionnement et 121 409.00 € pour la section investissement.

APPROBATION DU BP 2014 : ESPACE DE L'ETANG BLEU

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2014 de l'Espace de l'Etang Bleu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2014 de l'Espace de l'Etang Bleu présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 151 135.00 € pour la section de fonctionnement et 88 729.00 € pour la section investissement.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction M 14,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la création au 20 mars 2014 du budget annexe relatif au lotissement et sera dénommé « budget annexe « Résidence de la Moutte ».
- que ce budget sera soumis au régime de la T.V.A et immatriculé auprès du service des impôts
- que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2014 de ce budget annexe.
- que la présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

APPROBATION DU BP 2014 : « Résidence de la Moutte »

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2014 du lotissement « la Résidence de la Moutte ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2014 du lotissement « la Résidence de la Moutte ».présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 60 000.00 € pour la section de fonctionnement et 60 000.00 € pour la section investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Mr HENRY, adjoint aux finances, rappelle les taux d'imposition pour l'année 2013 et propose de les reconduire pour l'année 2014. Le produit attendu pour l'année 2014 s'élève à 329 040€.

Taxes locales	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Taux d'impositions 2014	Produits attendus 2014
Taxe habitation	1 280 000	10,22%	130 816 €
Taxe foncière (bâti)	958 600	12,67%	121 455 €
taxe foncière (non bâti)	156 800	48,96%	76 769 €
TOTAL			329 040 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2013 pour l'année 2014 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2014

Mr HENRY, adjoint aux finances rappelle qu'en commission de finances, il avait été décidé d'attribuer les subventions communales aux bénéficiaires comme suit :

AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE PAIMPONT	1000
Gymnastique	280,00 €
OCCE	2 792,00 €
RCB RUGBY PAIMPONT	1 500,00 €
UNC UNCAFN SdF	275,00 €
USPC	1 000,00 €
ADCSR	38 000,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG PLELAN	100,00 €
Azylis	80,00 €

E A P B	63,00 €
Fanfare Plélanaise	80,00 €
Prévention routière	80,00 €
Yukikan Brocéliande	300,00 €
CFA du Morbihan	53,00 €
CFA d'Ille et Vilaine	106,00 €
CFA des Côtes d'Armor	53,00 €
Chambres des métiers 35	159,00 €
IME AJONCS D OR	53,00 €
MFR Goven	53,00 €
OGEC ECOLE NOTRE DAME- VOYAGE	400,00 €
OGEC ECOLE NOTRE DAME	2 803,36 €
MAISON FAMILIALE RURALE MONTAUBAN	53,00 €
MAISON FAMILIALE RURALE ST GREGOIRE	53,00 €
CIFA-Mercurey	53,00 €
TOTAL GENERAL	49 389,36 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

MISE EN PLACE D'UNE PROVISION POUR DETTES

Le conseil municipal a inscrit au budget primitif de la commune une somme de 2 000.00 € à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Cette provision concerne les loyers impayés du logement du porche situé rue des Forges.

Malgré les relances du receveur municipal, il convient de provisionner le montant de la dette dans la mesure où le risque est avéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de provisionner la somme de 2000.00 € à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget primitif 2014 de la commune correspondant aux loyers impayés du logement du Porche.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE PAIMPONT: DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE AUTOUR DE L'ETANG.

Monsieur Daniel HENRY, adjoint aux finances rappelle que l'étude de faisabilité d'un sentier pédagogique autour de l'étang a été financée par la commune de Paimpont à hauteur de 21 964.53 €. Cette étude doit être amortie sur 5 années maximum sur le budget principal de la commune de Paimpont au compte 28031.

Tableau d'amortissement

BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018
4392.53 €	4393.00 €	4393.00 €	4393.00 €	4393.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir l'étude de faisabilité d'un sentier pédagogique autour de l'étang sur 5 années à compter du budget primitif 2014 conformément au tableau ci-dessus.

ADSCRIP – CENTRE SOCIAL : APPROBATION DE L'ANNEXE FINANCIERE

Mr PERRICHOT, adjoint au Maire, rappelle la délibération du 18 janvier 2012, dans laquelle le conseil municipal a approuvé la convention avec l'ADSCRIP pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'ADSCRIP a fait parvenir un avenant à la convention de partenariat. Elle concerne l'estimation budgétaire pour l'année 2014.

Elle comprend une part fixe qui s'élève à 22 415.64 € et une part variable représentant la fréquentation à l'accueil de loisirs ou l'espace jeunes indexée sur le montant de la prestation attribué par la CAF ou la MSA. Un décompte de la fréquentation et un relevé des frais seront adressés trimestriellement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident l'annexe financière de la convention de partenariat 2012/2014.

AFFECTATION DE RESULTAT 2013 : COMMUNE

Mr HENRY, Adjoint aux finances rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 442 046.00 € et un excédent d'investissement de 151 487.00 €. Il propose d'affecter la somme de 442 046.00 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, acceptent la proposition d'affectation de résultats présentée par Mr Henry.

APPROBATION DU BP 2014 : COMMUNE

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2014 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2014 de la commune présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 1 200 239.00 € pour la section de fonctionnement et 1 155 209.00 € pour la section investissement.

TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE AUX NORMES D'UN BATIMENT A USAGE DES SERVICES ADMINISTRATIFS : ACCEPTATION SOUS-TRAITANCE AVEC L'ENTREPRISE VIGNON

Monsieur NUGET, adjoint au Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes d'un bâtiment à usage des services administratifs, la commune de Paimpont a signé le 23 janvier 2014 un marché d'un montant de 11 559.83 € H.T. avec l'entreprise COREVA de Noyal sur Vilaine (35) pour le lot gros oeuvre.

L'entreprise COREVA propose un acte de sous-traitance avec l'entreprise VIGNON CONSTRUCTION domiciliée ZI la Fosse Rouge à Guipry (35).

Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant est de 4 300 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- ✓ d'accepter l'acte de sous-traitance proposé par l'entreprise COREVA
- ✓ de régler en direct le sous-traitant VIGNON CONSTRUCTION
- ✓ d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.